

Mesures de distanciation physique COVID-19

Les titulaires de permis doivent mettre en place des procédures assurant le respect de la distanciation physique en permettant autant que possible de respecter les deux mètres de distanciation physique. Le Ministère de l'Éducation est conscient qu'il est difficile de faire respecter la distance physique dans les services de garde.

Voici les mesures mise en place en visant le plus possible à offrir un environnement accueillant et chaleureux aux enfants :

INTÉRIEUR

- ✓ En aucun cas, les parents ne doivent pas dépasser la zone de dépistage à l'entrée.
- ✓ Des repères visuels encouragent la distanciation physique.
- ✓ Dans chaque programme bambin et préscolaire des marques au sol indique la zone de retrait pour les enfants avec symptômes.
- ✓ L'enfant bambin et préscolaire avec symptômes (nez qui coule inclus) qui sont en attente du parent sont gardés sur leur lit dans la zone identifiée.
- ✓ Les enfants sont distancés le plus souvent, dans la mesure du possible, durant les repas, collations et l'habillement. Pour les plus gros groupes, des sous-groupes sont identifiés (par couleur ou autre) pour le temps du diner, collation, toilette et l'habillement.
- ✓ Les activités individuelles ou celles qui permettent de garder une certaine distance entre les enfants sont favorisés.
- ✓ À l'intérieur, pour les poupons (12 à 18 mois) et les bambins, le respect de la distanciation est difficile à faire respecter il est encouragé de prévoir des activités qui se font sans partage d'objets ni ne jouets.
- ✓ Éviter tout activité de chant à l'intérieur même de transition, même avec un masque et une visière.

EXTÉRIEUR

- ✓ Les périodes de jeux extérieurs sont grandement encouragés. Les parents sont invités à vêtir leurs enfants selon la température et prévoir des rechanges. Même en temps pluvieux, les jeux extérieurs seront encouragés.
- ✓ Une distance d'au moins deux mètres est maintenue en tout temps entre les groupes.
- ✓ Une distance de deux mètres est obligatoire et le masque et la visière en tout temps pour le personnel.
- ✓ Des courtes périodes de répit sont ACCORDÉS au personnel sans masque et visière SEULEMENT dans les circonstances suivantes : 2 employés sont dans le ratio (bambin et préscolaire) et 1 ou plus dans les groupes parascolaires. Vous devez établir une zone en retrait à 2 mètres des autres individus dans la cour avec visuelle (Cône) ou non MAIS toujours voir le groupe d'enfant durant cette période. Vous pourrez à ce moment vous entendre avec votre collègue sur le bon moment. Ensuite vous pouvez prendre une pause de masque et visière que vous pouvez déposer sur une clôture.

TOUJOURS se désinfecter les mains avant et après et bien entreposer son masque et visière durant cette période.

- ✓ Si les structures de jeux seront autorisées par le BSEO, ils doivent être désinfectés avant et après chaque utilisation.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DISTANCE PHYSIQUE

Salles

- ✓ Chaque groupe occupe une salle désignée.
- ✓ Chaque groupe bambins et préscolaires utilisent une salle de toilette séparée dans la mesure du possible. Sinon, elle doit être désinfectée entre chaque utilisation et noter dans un registre.
- ✓ Chaque toilette doit avoir 2 mètres de distance sinon des barrières (plessiglass) doivent séparer chaque toilette afin de respecter le 2 mètres.
- ✓ La distance entre les lits est augmentée entre les lits. Si ce n'est pas possible, les enfants seront placés tête à pieds ou pieds à pieds dans leurs lits respectifs.
- ✓ Un espace est désigné pour les enfants avec des symptômes. Mettre un ruban de couleur sur le plancher au besoin pour aider les autres enfants à garder leur distance.
- ✓ Le gymnase est utilisé par un seul groupe parascolaire à la fois et désinfecté entre chaque groupe. Le gymnase est INTERDIT aux bambins et préscolaires

Casiers /sacs à dos

- ✓ Espacer les casiers / cubicules utilisés autant que possible (par exemple, utilisez un casier sur 2 ou 3) ou prévoir des heures d'accès alternées aux enfants.
- ✓ Maintenir la distance physique pour accéder aux casiers / cubicules
- ✓ Éviter d'utiliser des casiers s'ils causent de la congestion / congrégation dans les couloirs.
- ✓ Pour parascolaire des sacs à dos, si vous n'avez pas accès aux casiers, vous pouvez mettre les sacs sur le dossier des chaises. À l'extérieur, assurez-vous que les sacs ne se touchent pas et respectent la distanciation.

PERSONNEL

- ✓ Tout le personnel a à sa disposition des radios (walkie-talkie), l'utilisation de radios est fortement encouragée.
- ✓ Chaque employée doit qui travaille dans plus d'un groupe/ cohorte doit changer de masque et visière (ou désinfecter ses lunettes entre chaque programme).
- ✓ Chaque employée qui fait les pauses peut garder son masque mais doit soit avoir une visière (lunettes) pour chaque programme ou désinfecté entre chaque programme.
- ✓ Dans la mesure du possible, chaque employée doit faire partie de moins de cohorte possible.
- ✓ L'équipe de gestion et le personnel hors programme ou leurs représentants doivent limiter au strict nécessaire leurs déplacements entre les salles et programmes.

- ✓ Les rencontres se font via différentes plateformes comme groupe Facebook, Teams et Zooms.
- ✓ Des appels vidéo peuvent être fait via Teams avec tous les programmes.

VISITEURS

- ✓ Le CRFE s'assure de ne pas accueillir aucun visiteur non essentiel et proposera des visites virtuelles ou téléphoniques dans la mesure du possible.
- ✓ Les livraisons seront déposées à l'entrée.
- ✓ Les services aux enfants ayant des besoins particuliers n'ont pas à être interrompus. Le CRFE déterminera si les services fournis sont essentiels et nécessaires en ce moment.
- ✓ Le personnel du Ministère de l'Éducation et les autres fonctionnaires (commissaires des incendies, inspecteurs de la santé publique, etc.) peuvent, dans la mesure du raisonnable, entrer dans un centre éducatif pour effectuer une inspection.
- ✓ Les étudiants qui terminent leurs stages d'études postsecondaires sont autorisés à entrer dans les centres éducatifs et doivent fréquenter qu'un seul groupe d'enfants. Ils devront suivre les mêmes protocoles en matière de santé et sécurité.
- ✓ En cas de doute quant aux fournisseurs qui peuvent entrer dans le centre de garde, le bureau de santé publique local peut être contacté.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- ✓ Les entretiens vidéo ou téléphoniques sont encouragés pour tous.
- ✓ Les groupes bambins et préscolaires sont encouragés à utiliser l'application « Himama » pour leur communication avec le personnel au sujet de leur enfant.
- ✓ Les groupes parascolaires sont encouragé à utiliser le courriel (voir le guide des parents) pour leur communication avec le personnel au sujet de leur enfant.
- ✓ Des rencontre Zoom peuvent être organisés pour des rencontres avec les familles.